

LE CANADA

SAMEDI 15 FEVRIER 1890

ÉCHOS DU JOUR

On annonce que M. Tarte partira pour l'Europe le 21 prochain.

L. Cardinal Taschereau aura 70 ans jeudi prochain.

On dit que le cyclone que nous rêvions hier vira tout particulièrement féroce de la Vérité.

Diction agricole : Si la grange est vide à la fin de l'hiver, la famine est sur les bords.

Dans la personne de Rudenstein, le Canada vient d'acquiescer le champion universel du patinage. C'est un honneur comme un autre.

L'Union de St-Hyacinthe annonce officiellement que M. Mercier ne se présentera pas à St-Hyacinthe, mais très probablement dans le comté de Bonaventure.

M. Blake est Chancelier de l'Université de Toronto dont l'édifice est en construction.

An cours d'un article bien tapé, le Plein de Sherbrooke dit : M. Tardivel a un air de se servir d'une croix, s'est armé d'un brandon de discorde qu'il a promené par tout le pays, soulevant les haines, des amoncelés de rancœur qui nous font un tort considérable.

Des ingénieurs intelligents et entreprenants ont ouvert à New York un salon pour le cl. rage... des bottes et des bottines à l'aide d'une machine à vapeur.

Le Soleil, de Paris, fait l'éloge des travaux de colonisation de Mgr Labelle et suggère au gouvernement français de le décorer de la Légion d'Honneur pour les services qu'il a rendus au Canada.

Il nous semble dit la Vérité, que les Conseillers devraient montrer plus d'indépendance vis à vis du gouvernement. La Chambre haute a été créée pour servir de contre-poids à la chambre basse ou rigide à l'entrave l'esprit de parti et le gouvernement exerce trop souvent une influence illicite. L'indépendance du Conseil, c'est la raison d'être.

L'admirable grain a été en plusieurs endroits très inférieur à celui des années précédentes et ne peut faire qu'un mauvais grain de semences. Pour venir en aide aux fermiers qui conduisent faire examiner leur et en connaître la valeur comme semence, le directeur de la Ferme Expérimentale recevra, franc de port, tout envoi de grain de semence et après une quinzaine de jours donnera son avis, toujours à titre gratuit.

"Tout homme qui au dix-neuvième siècle, ne s'attend pas à mourir de mort violente, ne comprend pas du tout l'ère de la civilisation dans laquelle le sort a bien voulu le faire naître, disait Henri Heine, croyant fouger un paradoxe."

Le paradoxe est devenu une vérité de fait.

Quarantaitième Heine s'il avait vécu en 1890 ? Plus nous avançons dans ce siècle, plus l'horizon s'élargit.

Lettes de classe, guerres de races : tous les éléments de décadence s'accumulent et grandissent, noires et sanglantes traces d'un orage menaçant.

167 nouveaux bureaux de postes ont été créés en 1889 et il a été expédié 92,918,000 lettres, 19,355,000 cartes postales, 4,610,000 lettres enregistrees, 3,872,000 lettres franc de port, 12,269,000 journaux et revues, 17,053,000 livres, circulaires, échantillons, paquets, etc., 504,900 colis postaux et 15,400 colis fermés pour l'étranger.

Le gouvernement a consacré 82,973,307 de timbres et cartes postales, une augmentation de 8345,481.

243 lettres enregistrées ont été volées, perdues ou pour une raison ou pour une autre, ne sont pas arrivées à destination.

Le bureau des lettres mortes a, en 1889, coupé de 893,298 lettres, cartes, circulaires, etc.

Le revenu pour le dernier exercice a été de \$2,984,222.60 et le dépenses de \$3,741,040.42 ce qui laisse un déficit de \$761,817.

GENS MAL ÉLEVÉS

Le Free Press de jeudi soir, a commis une de ces indelicatesses qui ne se pardonnent pas dans le monde des gens bien nés. Il publie, avec des réflexions sanglantes, le rapport suivant : Que M. Corry a été poursuivi par Mr. Boyden, pour \$55 de loyer des meubles qui ont servi au grand banquet offert à Ottawa par les ouvriers du Dominion à l'hon M. Chapleau, à l'occasion de l'élection de M. Lépine, candidat ouvrier à Montréal dans l'été de 1888. Et le Free Press ajoute, avec la morale facile d'un gâté, que l'hon. Secrétaire d'Etat "aurait bien fait passer en contrabande, dans les Estimés de son Département, une somme suffisante pour payer M. Boyden !"

Jolie morale qui explique sans doute les rapailles du cabinet McKenzie, qui ne paraissent pas avoir ruiné leurs auteurs.

S'il fallait demander l'ammône pour tous les déficits des organisateurs de dîners politiques on ruinerait le parti libéral du coup.

Mais là n'est pas le mal, ni la question. L'indelicatesses est de mêler le nom d'un homme (fut-il M. McKenzie, M. Laurier ou M. Chapleau) à qui un dîner public est offert, avec les comptes de l'épicerie ou du cuisinier.

Les Anglais diraient d'un tel procédé "That's Mean", les français disent : "c'est mal élevé." Le Free Press n'est pourtant pas rédigé par Carroll Ryan, qui a trouvé son vomitorium dans le Herald de Montréal.

Nous sommes dans le monde de ce procédé dédicat à nos amis les ouvriers qui avaient organisé ce grand banquet dont le journal gris voudrait faire payer une partie des frais par celui qu'ils avaient invités.

REVUE DE LA PRESSE

Notre excellent confrère le "Insurance & Finance Chronicle" publie dans son édition du 1er février un article marqué au coin du bon sens pratique sur l'enseignement de la langue française dans les écoles publiques anglaises. Nous le citons en entier.

"Nous constatons, dit-il, avec plaisir que les commissaires des écoles anglaises dans cette province se sont rendus compte du fait qu'ils sont en arrière de leur siècle d'au moins cinquante ans. Ils ont servi aux enfants qu'on leur confiait, du Latin et du Grec, langues mortes, et négligé en même temps de s'occuper de l'insuffisance constatée de la langue française dans les écoles.

Il y a quelques années, si notre mémoire est fidèle, le temps était divisé comme suit à la High School.

Latin et Grec — une heure et demie chaque jour.

Français — une heure et demie chaque deux jours.

Quelle farce dans la province de Québec! Le moins qu'on aurait dû faire, c'eût été de renverser la proportion. Nous constatons cependant avec plaisir une légère amélioration depuis quelques temps. Nous n'hésitons pas à affirmer que c'est cette politique vieillotte, quoique bien intentionnée, qui a été la cause que des milliers de jeunes hommes des mieux doués de la province de Québec ont dû prendre la route d'Ontario ou des États Unis.

Leur instruction ne les avait point préparés à remplir les nombreuses positions qu'il y a à remplir parmi nous et qui ne peuvent être que par des gens qui possèdent les deux langues. Le résultat de cela a été qu'on a pris des Canadiens-français, et que les Anglais ont été obligés d'aller là où on ne parle que l'anglais.

Nous répétons de nouveau l'assertion que nous avons déjà faite, à savoir : tout jeune garçon intelligent qui a fait un cours d'études dans une école publique qui ne peut converser ou écrire couramment en français, est une démonstration vivante de l'impuissance de notre système scolaire à faire ce qu'on entend de lui."

Il y a une opinion d'amermeté dans cet écrit, pourtant bien juste, l'estimable confrère aurait pu ajouter que les Canadiens français qui tiennent des positions en nombre considérable dans les meilleures maisons anglaises, le doivent à l'avantage qu'ils possèdent de parler et d'écrire la langue anglaise avec autant de facilité et de correction que leur langue maternelle; et l'homme d'affaires anglais, homme pratique par-dessus tout, sait bien profiter de cette avantage.

Le ministre de la Justice, dit l'Événement, soumettra ces jours-ci à la chambre des Communes une mesure des plus importantes.

Cette mesure pourroit à l'insertion de nouvelles dispositions, de notre code de lois criminelles.

En vertu de l'une de ces dispositions, tout parent ou gardien qui suborne ou permet la subornation d'une fille ou d'une femme dont il a le contrôle, lorsque cette jeune personne a moins de treize ans, se rend coupable de félonie et devient passible d'un emprisonnement pour une durée de quatre ans.

Si la personne subornée a plus de treize ans mais au-dessous de vingt et un, le suborneur se rend coupable d'un délit punissable par cinq ans de prison.

Si c'est un homme marié qui suborne une personne d'un autre sexe ou qui entretient des relations criminelles avec cette personne qui est à son service ou sous son contrôle, ce délit est punissable de deux ans d'emprisonnement.

Toute personne qui se rend coupable d'attentat à la pudeur en présence d'une ou de plusieurs personnes, commet un délit que la loi frappe de cinquante peines d'arrestation ou de six mois de prison.

Toute personne qui entre tient des relations criminelles avec une fille âgée de moins de treize ans, se rend coupable de félonie qui peut être punie par la détention perpétuelle ou par la prison pour cinq années, avec le sursis de la loi.

Tout assaut violent est également punissable du fouet et de la détention pour deux années. Le fait que l'enfant a donné son consentement à cet acte ne constitue pas même une justification.

La nouvelle loi va atteindre aussi les Mormons. Elle décrètera que tout individu qui épouse plus d'une femme commet un délit que l'on punira par l'amende et la prison.

Le Monitor du Commerce qui vient d'entrer dans sa dixième année occupe une position considérable dans la presse de notre pays et s'est acquis une enviable autorité dans les cercles commerciaux et industriels. Nous lui souhaitons la prospérité qu'il mérite et la longévité que lui est la meilleure garantie dans le monde de la publicité.

C'EST VRAI

Celui qui a dit, avant-hier soir, que Samson n'a jamais été chef du peuple Israélite est invité à lire l'histoire de ce peuple. Il comprendra alors pourquoi ce ne lui ai pas répondu. Par la même occasion, qu'il examine l'histoire de Troie et il verra que cette ville fut détruite à l'époque où Samson régnait en Palestine.

BENJAMIN SULTZ.

DEPECES DU SOIR

(Service Spécial)

L'UNIVERSITE DE TORONTO

Totalement détruite par le feu

Toronto, 15 fév.—Un peu avant 7 heures alors que les 2000 invités à une réception commençaient à arriver le feu a été mis accidentellement dans une des salles de l'Université par la chute de lampes. La perte est d'un demi million, la bibliothèque seule valait 100,000.00. Les assurances sont de \$750,000.00. Presque rien n'a été sauvé. L'édifice datait de 1860.

Séjourner rétabli

Québec, 15 fév.—M. le sénateur Baillargon, qui a été dangereusement malade d'une attaque de grippe, est maintenant rétabli. Il pourra se rendre à Ottawa ces jours-ci.

Coup mortel

Dallas, Texas, 15 fév.—Dans une rencontre entre James et Banzia, deux boxeurs qui accompagnent Killrain, le premier a été tué à la quatrième ronde, Banzia est arrêté.

Dispara

Québec, 15 fév.—Un jeune marchand de bois dont le nom n'est pas encore donné, a disparu laissant beaucoup de dettes.

Centenaire

Québec, 15 fév.—Un nommé Chateaufort est mort à la Pointe aux Trembles, à l'âge de 102 ans.

La semaine commerciale

Montréal, 14 fév.—La situation générale semble s'éclaircir un peu ; quoique toutes les facilités qui doivent ressortir de la liquidation de février, ne soient pas encore déclarées, il est à peu près certain que le plus gros effet de cette liquidation est passé et que l'on peut s'attendre à une amélioration plus ou moins sensible d'ici au printemps.

Eboulements

Weaverville, Cal., 15 fév.—Un des plus forts eboulements de terrains dont on ait jamais eu connaissance sur la côte du Pacifique s'est produit ces jours derniers. Les débris se sont précipités dans la rivière Trinity dont il a fait monter l'eau de 300 pieds. La maison a été détruite et les habitants ont dû fuir. Plusieurs constructions ont été enlevées et leur contenu. Deux cheminots ont été ensevelis sous les débris. La perte matérielle est très considérable.

Commission Parrell

Dublin, 15 fév.—Le Freeman's Journal dit aujourd'hui que le rapport de la commission Parrell soumettra tous les parnellistes et que ce rapport est un véritable verdict contre les associations.

Opinions de la presse provinciale, au sujet du rapport spécial de la commission Parrell variant suivant les opinions politiques, mais la majorité est d'opinion que les membres irlandais ne sont pas coupables des accusations portées contre eux.

Métamorphoses

Paris, 15 fév.—Dans le cours de sa vie M. Maguinot mort hier, a été tout à tour chef de bataillon dans la guerre de Souderland, juge suprême de la confédération helvétique, conseiller municipal, commissaire chasseur, dans un café, mineur en Californie, officier supérieur de la Légion étrangère pendant la campagne de Crimée, colon dans la République Argentine, chef de gare, commissaire de police et facteur rural.

Ritiques en cause

Lyon, 15 fév.—Il vient de se commencer ici un procès qui promet de curieuses révélations. Il s'agit du crime d'un saint, celui de l'évêque Souan, un ancien évêque du Dauphiné qui a été canonisé. Ce crime, qui appartient à un descendant d'une famille noble du pays, a été vendu hier à un marchand de bois à lauc, dans un jour de disette. Le marchand ne savait trop faire de son emplette, mais un brocanteur de son amis lui a fait la connaissance d'une dame qui possédait déjà une machoire du même saint et qui a consenti à payer mille francs le crime en question. Le brocanteur a réclamé au marchand la moitié du prix comme commission. Celui-ci a refusé, et l'affaire, quand on la plaidera, sera, paraît-il, pleine de curieuses révélations.

Arrestation d'un faussaire

Montréal, 15 fév.—Le détective Barrett a fait la capture à l'hôtel Balmoral d'un jeune homme qui s'était permis des libertés inconvenantes avec un chèque du montant de \$1 star sur la banque d'épargne du gouvernement, en changeant le montant à \$100. Il paraît que le jeune homme était allé dernièrement dans un village des Canons de l'Est, et avait donné le chèque à un cultivateur pour payer un voyage de foire, et recevant en échange de l'argent de bon aloi. Lorsque le chèque a été présenté à la banque, il a été refusé sous prétexte qu'il était faux. Le détective Barrett, à qui on avait confié la cause, a réussi à dénicher son homme au Balmoral et l'a logé au poste. L'accusé dit qu'il est voyageur de commerce pour une maison américaine.

Henry D. Olman est le nom de cet individu. Ce matin il a plaidé coupable devant le magistrat de police et il a été envoyé devant la cour du banc de la Reine.

Chronique parlementaire

Paris, 15 fév.—Il est question de réduire le prix par numéro du Journal officiel à cinq centimes ce qui serait très populaire.

L'élection de Saint-Dié dans laquelle Ferry a été défait a été examinée sur demande d'invalidation. M. Picot, le député élu a été accusé de corruption et de violence, et celui-ci pour pallier les choses a dû menacer la chambre du retour de Ferry comme député.

D'ici au 22 février, ou du droit d'appel finira, on ne s'occupera pas du duc d'Orléans. Celui-ci peut recevoir qu'il veut à la Congrégation. Il est traité comme prisonnier politique.

M. Rouvier a deux budgets tout prêts, l'un demandant un nouvel emprunt de 7 à 800 millions ; l'autre de nature ordinaire ; il se guidera sur la physionomie de la chambre dans le choix à faire.

LES DESORDRES A HULL

Le conseil de ville s'occupe de la question

Une demande de Monseigneur Dubourel

Une assemblée publique a eu lieu hier soir, dans la salle Anby après la réunion du conseil de ville.

Il y avait environ 200 personnes présentes. Les orateurs ont été M. le maire Scott, et MM. les échevins Arlson, Champagne, D'Osmond, Vian, Thibault, Aubry et Wright. Tous ont exprimé leur désapprobation de ce qui s'était passé, et ont conseillé au peuple de laisser tranquillement Mlle Wright faire ses économies dans sa salle. Il n'y a eu de nécessité pour personne d'aller, et Mlle Wright ne demande pas non plus à aucun citoyen catholique de Hull d'aller l'entendre.

A l'assemblée du conseil qui a eu lieu ensuite on a encore discuté la question, mais aucune motion n'a été adoptée si ce n'est que le conseil se réunira de nouveau, lundi soir pour décider quelles mesures il prendra afin de prévenir de nouveaux désordres.

Dans l'intervalle, après la séance du conseil, il a été convenu que M. le maire et M. l'échevin Champagne s'adresseraient à Monseigneur l'archevêque et le prieraient d'écrire aux Revueurs Press de Hull une lettre que ceux-ci liraient demain dans l'église pour engager leurs ouailles à laisser les prédicateurs évangéliques en paix.

M. Arlson a profité de l'occasion pour protester contre l'association, lancée par quelques journaux anglais, que les Révérends Pères avaient encouragé les désordres.

Quelques échevins ont exprimé l'idée que les recommandations que les autorités religieuses pourraient faire auraient peu de prise sur les auteurs de ces troubles, qui sont loin d'être les meilleurs catholiques. Leur nombre est petit et si les curieux se disposent d'aller à la prochaine réunion de Mlle Wright, il sera facile à la police, sans l'intervention de la milice, d'arrêter tout désordre.

Pas de réserve

\$35,000 VALANT DE MARCHANDISES

Doivent être vendues GRANDE

VENTE DE FERMETURE

IMPERIAL WAREHOUSE 98 & 100 Rue Sparks.

On est toujours bien content de voir nos ANCIENS PRATIQUES et toutes les NOUVELLES qui VEULENT NOUS VISITER.

On se rappelle que certaines qu'elles servent comme par le PASSE. Le stock comme de coutume est le plus considérable et le mieux choisi d'Ottawa, venez examiner nos marchandises et nos prix, et jugez par vous-même avant d'acheter ailleurs.

NOS TAILLEURS sont les meilleurs et notre coupe et notre ouvrage sont garantis.

Une visite est si slicitée.

W. H. MARTIN MARCHAND-TAILLEUR

133 RUE SPARKS 133 OTTAWA

AU Lion d'Or!

Nous souhaitons à tous nos clients les compliments de la nouvelle année et en même temps desirons faire savoir au public que nous vendrons pendant trente jours au prix coutant notre immense stock de Marchandises d'Étape.

Achetez maintenant.

R. M. McMorpan 508 et 510 Rue SUSSEX

P. S. Pour argent comptant seulement

M. LE DR. McLAREN, Médecin Homœopathe 68 RUE ALBERT OTTAWA

Parle le français.

M. Rouvier a deux budgets tout prêts, l'un demandant un nouvel emprunt de 7 à 800 millions ; l'autre de nature ordinaire ; il se guidera sur la physionomie de la chambre dans le choix à faire.

LES DESORDRES A HULL

Le conseil de ville s'occupe de la question

Une demande de Monseigneur Dubourel

Une assemblée publique a eu lieu hier soir, dans la salle Anby après la réunion du conseil de ville.

Il y avait environ 200 personnes présentes. Les orateurs ont été M. le maire Scott, et MM. les échevins Arlson, Champagne, D'Osmond, Vian, Thibault, Aubry et Wright. Tous ont exprimé leur désapprobation de ce qui s'était passé, et ont conseillé au peuple de laisser tranquillement Mlle Wright faire ses économies dans sa salle. Il n'y a eu de nécessité pour personne d'aller, et Mlle Wright ne demande pas non plus à aucun citoyen catholique de Hull d'aller l'entendre.

IMPERIAL WAREHOUSE

98 & 100 Rue Sparks.

LA GRANDE VENTE DE FERMETURE MARCHANDISES

Valant \$35,000

POUR ÊTRE VENDUES

Sans Considération du prix courant

Nous avons reçu instruction de Montréal de fermer à la fin de ce mois notre magasin à Ottawa. En conséquence nous faisons une grande vente de fermeture ; nous avons réuni pour cette vente chaque article et dans beaucoup de cas au-dessous du prix coutant. Ceci est une véritable vente de fermeture et nous ne faisons pas de réserve.

L'assortiment ayant une valeur de plus de \$35,000 est composé d'articles de choix nouveaux et frais qui seront vendus sans considération du prix coutant.

Ceux qui arrivent les premiers ont toujours les meilleurs bargains. Ainsi ne perdez pas de temps. Il nous faut vendre nos marchandises et nous offrons des bargains dans tous les départements. Nos prix vous convaincront que nous faisons réellement une vente de fermeture.

Pas de réserve

\$35,000 VALANT DE MARCHANDISES

Doivent être vendues GRANDE

VENTE DE FERMETURE

IMPERIAL WAREHOUSE 98 & 100 Rue Sparks.

Remède de Pinus

POUR LES HÉMORRHOÏDES

En vente chez les Pharmaciens

LA VENTE LA VENTE LA VENTE

CHEZ LAROSE & CIE. CHEZ LAROSE & CIE. CHEZ LAROSE & CIE.

AU PRIX COUTANT AU PRIX COUTANT AU PRIX COUTANT

JUSQU'AU JOUR DE L'AN

CARTES PROFESSIONNELLES

Belcourt, MacCracke & Hillier, Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. OTTAWA

N. A. Belcourt, John J. MacCracke, Geo. F. Henderson.

J. W. W. WARD, AVOCAT ETC

31 SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS Ottawa

LUSSIER & ROUTHIER, Avocats, Notaires, Etc.

Bureau -- 569 Rue Sussex (Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont.)

Argent prêté avec avantage spécial l'emprunteur.

A. E. LUSSIER, B. A. — M. J. ROUTHIER

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Olivier)

Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU—